



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 92334

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes concernant l'ouverture prochaine de salles de *shoot*. L'expérimentation des salles de *shoot*, *alias* centres d'accueils et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues, est planifiée au cours du 1er trimestre 2016 dans quelques villes de France. Les toxicomanes pourront ainsi apporter et s'injecter de la drogue, sous la supervision d'une équipe comprenant des professionnels de santé. Il s'agit d'un nouveau coup dur pour le système de santé français avec une première étape vers la dépénalisation de l'usage de stupéfiants. Il s'interroge sur les réelles motivations qui ont conduit à l'ouverture de ces salles de shoot et sur cette mesure prioritaire, alors même que le conseil national de l'ordre des médecins s'est positionné sur ce sujet en jugeant ces salles de *shoot* dangereuses et que le budget des dépenses de santé, actuellement très critiqué, pourrait couvrir d'autres besoins pour tous les citoyens.

Texte de la réponse

Rendu possible par la loi de modernisation de notre système de santé, l'expérimentation d'une salle de consommation à moindre risque s'inscrit dans la continuité d'une politique innovante de réduction des risques, tournée vers les populations exposées aux risques et éloignées du système de santé. La situation sanitaire des usagers de drogues reste très préoccupante en France : en 2011, plus de 10% d'entre eux étaient infectés par le VIH et plus de 40 % par le VHC. La salle de consommation à moindre risque est un moyen de prévention efficace pour éviter les infections, les surdoses mortelles, les abcès ou encore les complications veineuses. La France est le 10ème pays à ouvrir une salle de consommation à moindre risque. Le Gouvernement a inscrit le principe de ce dispositif dans le Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017, s'appuyant sur le rapport de l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) de 2010 dont les recommandations n'avaient pas été mises en œuvre avant 2012. L'ouverture de cet espace s'inscrit dans le cadre plus général d'une politique innovante et diversifiée en faveur des publics les plus exposés et les plus éloignés du système de santé. Plusieurs outils ont déjà été créés pour améliorer la prévention, le dépistage et la prise en charge de ces personnes : Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (TROD) et autotests. Par ailleurs, la ministre a permis à tous les patients de bénéficier des traitements innovants contre l'hépatite C. Au-delà des aspects sanitaires, le dispositif améliore l'accès des personnes aux droits et aux services sociaux, en recréant un lien social, favorisant leur réinsertion. La salle de consommation à moindre risque permettra également de réduire les nuisances et d'améliorer la sécurité en réduisant les consommations de drogues et la présence de seringues dans l'espace public. Au terme de cette expérimentation, une évaluation sera menée en vue de sa pérennisation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92334

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 janvier 2016](#), page 241

Réponse publiée au JO le : [6 décembre 2016](#), page 9993